

***ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION DE LA  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
A L'OCCASION DU SEGMENT MINISTERIEL DE LA 4EME  
CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES.***

***BUENOS AIRES – 02/13 NOVEMBRE 1998.***

***Madame le Président***  
***Excellences,***  
***Mesdames et Messieurs.***

C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi de prendre la parole au nom de la délégation Algérienne, au titre de ce segment ministériel de la 4ème Conférence des Parties de la Convention cadre sur les Changements Climatiques, pour vous exprimer nos félicitations les plus sincères pour votre élection à la Présidence de la Conférence et de vous assurer de notre coopération pleine et entière.

Il me plaît également de remercier le gouvernement Argentin, hôte de cette Conférence, pour l'accueil chaleureux et les marques de sympathie qu'il nous a réservés.

Qu'il soit l'interprète de nos sentiments de reconnaissance auprès du peuple Argentin pour son hospitalité légendaire.

***Madame le Président,***

Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction quant à la dynamique de mise en oeuvre de la Convention qui dénote une expression éclatante de la détermination de la communauté internationale à n'épargner aucun effort pour le respect des engagements contractés au titre de la Convention.

Si la Conférence de Kyoto a permis l'adoption d'un protocole dont le principe a été décidé en 1995 à Berlin, celle de Buenos-Aires, devrait constituer le point de départ d'un processus qui sera long et complexe que seules, de véritables stratégies d'actions permettront de concrétiser.

Nous estimons que l'accord réalisé à Kyoto ne constitue qu'un premier pas dans la bonne direction. D'autres pas doivent suivre afin que les pays industrialisés, responsables historiquement du réchauffement planétaire puissent assumer leur responsabilité au titre de la Convention.

L'adoption du protocole de Kyoto a constitué l'apothéose de véritables négociations, en ce sens que des objectifs chiffrés concernant les pays de l'annexe I ont été arrêtés.

Les mesures de flexibilité contenues dans ce nouvel instrument juridique international risquent d'être des échappatoires, si elles ne sont pas assorties de précisions et de précautions suffisantes.

En ce qui concerne l'application conjointe, des mesures incitatives et préférentielles devraient être accordées à l'investissement privé en Afrique, nettement insignifiant à l'heure actuelle.

***Madame le Président,***

Si le principe du marché des permis négociables a été accepté à Kyoto, ma délégation réaffirme que la mise en place de moyens permettant de contrôler les émissions produites par chaque Etat, conditionnent sa mise en oeuvre effective. Des quotas d'émissions devraient être établis au titre du Protocole de Kyoto, afin que cet instrument juridique ne serve d'alibi pour des transferts considérables.

Il s'agit maintenant de donner à ce mécanisme un contenu conforme aux objectifs de la Convention cadre sur les Changements Climatiques et notamment le développement durable.

Il nous faut aujourd'hui, réfléchir à la définition de modalités de fonctionnement rigoureuses de ces mécanismes novateurs flexibles, car la protection de l'humanité et des générations futures ne sauraient accepter une quelconque transaction.

Le respect de l'atmosphère devrait constituer pour nous, un objectif noble.

Notre présence aujourd'hui parmi la communauté internationale représente le témoignage pour une mise en oeuvre effective et intégrale de la Convention, laquelle ne devrait en aucun cas, contourner le principe fondamental du droit au développement des pays du SUD.

Permettez-moi, Madame le Président, d'exprimer notre préoccupation vis-à-vis des conséquences néfastes des changements climatiques qui affectent les zones arides et semi arides, constituant les  $\frac{3}{4}$  de la superficie de notre pays. Cette vulnérabilité s'étend à la majorité des pays africains, largement démunis pour y faire face.

La mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires à travers le mécanisme de financement devient impérative, notamment en ce qui concerne les communications nationales additionnelles. La phase pilote de l'application - conjointe devrait à notre sens être étendue.

Enfin, ma délégation est d'avis que la Conférence des Parties attache une plus grande attention au mécanisme pour un développement propre, eu égard aux retombées bénéfiques qui pourraient y découler pour les pays en développement et garantir la stabilisation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, objectif majeur de la Convention.

Toute nouvelle politique ou mesure adoptée devra tenir compte de ses impacts sur la spécificité et le développement économique de chaque Etat.

C'est dire toute l'importance des moyens de mise en oeuvre qui doivent être mis à la disposition des pays en développement afin que leurs intérêts ne soient en aucun cas ignorés, à l'orée de l'application du protocole de Kyoto.

C'est le seul gage à même d'assurer la concrétisation des objectifs de la Convention. J'en suis fortement convaincu.

Je vous remercie.